

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMARI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSERVATEUR DE
BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES.**

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Trente (30) du mois de Mai, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation – la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 104 du 13/02/2024.

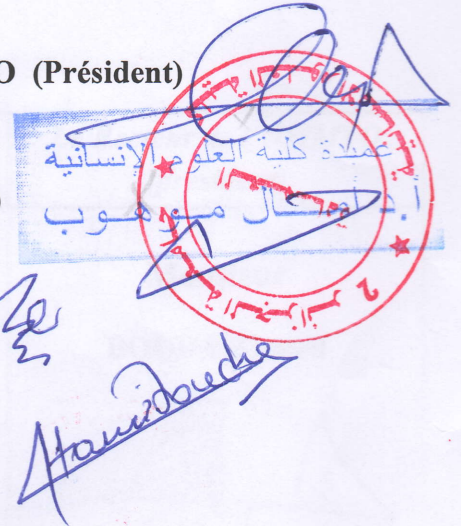
ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed, Recteur de l'U. M. M. T. O (Président)

Madame MOUHOUB Amal épouse ADDA, Chef du centre (Membre)

Madame HENI Khedidja, Correctrice (Membre)

Monsieur HAMITOUCHE Mourad, Correcteur (Membre)



Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 104 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques Universitaires sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences Humaines, de l'Université Alger 2).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

·KHERIF Ghania épouse MEKHAZNI 12,00

-Liste d'attente :

-KHOUIDER Doudja épouse BENOBEIDALLAH 11,43

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

| <i>Le Chef du centre (membre)</i> | <i>La correctrice (membre)</i> | <i>Le correcteur (membre)</i> | <i>Le Recteur de l'UMMTO (président)</i> |
|--|--|---|--|
| Madame MOUHOUB Amal épouse ADDA  | Madame HENI Khedidja  | Monsieur HAMITOUCHE Mourad  | Monsieur BOUDA Ahmed  |

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.